

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 17 MARS 2008

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 7 mars 2008, accompagnée d'un ordre du jour comportant 45 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 1 objet

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 40 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente.

Présidence de ~~M. Elio DIRUPO, Bourgmestre~~

Présents : ~~Mme HOUDART~~, M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, M. BAILLY, M. COLLETTE, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, ~~M. ROSSI~~, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, ~~M. DUPONT X.~~, M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, ~~M. TOUBEAU~~, Conseillers et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Je dois excuser l'absence de notre Bourgmestre qui est empêché et retenu à Bruxelles pour les négociations ; excuser le retard de M. Bruno ROSSI et je tiens aussi à saluer la présence des étudiants de la FUCAM. Soyez les bienvenus dans le Salon Gothique de l'Hôtel de Ville pour assister à nos travaux du Conseil communal, merci de votre présence. Le point 32 est remis. Le procès-verbal du 25 février est à votre disposition ; il sera approuvé en fin de séance s'il n'y a pas de remarques.

1^{er} objet : Séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale du 18 février 2008. Approbation du procès-verbal. Secrétariat

Mme MERCIER, Conseillère : J'ai quelques éclaircissements à demander à M. le Président du CPAS.

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Sur le PV, Madame ?

Mme MERCIER, Conseillère : oui, le PV. La question n° 1. Le PV de la réunion conjointe, c'est bien cela qu'on lit maintenant, séance conjointe du 18 février. Donc, comme nous avons eu une série d'éclaircissements par M. le Président, c'est à lui que je pose cette question ci maintenant : où les familles en difficultés peuvent-elles rencontrer les juristes dont on parle, je ne sais plus à quelle page, mais enfin, est-ce

qu'on peut connaître les jours et les heures de permanence, est-ce à la Maison du Logement qu'il faut se rendre ?

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Mais c'est hors PV cela, est-ce que vous avez des remarques par rapport au PV tel qu'il est inscrit ? Vous voulez que l'on ajoute cela dans le PV ?

Mme MERCIER, Conseillère : j'ai lu ce qu'il y avait dans la farde jaune du PV. Je ne vois pas ce que vous voulez dire par rapport à la question que je pose.

M. BARVAIS, Président du CPAS : Bien, pour répondre à la question de Mme MERCIER, donc d'une part, à la Maison du Logement il y a la possibilité d'avoir des renseignements concernant les possibilités de logements sur Mons, notamment au niveau de l'Agence Immobilière Sociale. Au niveau de cette Maison du Logement, il y a aussi ce que l'on appelle un atelier « recherche logements » qui permet aux personnes qui cherchent un logement d'être accompagnées dans leurs recherches en ayant accès d'une part à la presse, en ayant accès à Internet et en ayant aussi contact avec une assistante sociale et un éducateur qui peuvent les aider dans ces démarches. Par contre, pour les personnes seules ou les familles qui se trouvent en situation d'urgence et de détresse par rapport au logement, à ce moment-là il faut s'adresser à l'hôtel social où il y a une équipe constituée de 12 personnes qui gèrent les logements d'urgence, les logements de transit, d'insertion et d'intégration et donc, cela c'est une permanence qui est opérationnelle tous les jours, de 8h à 17h. Et l'abri de nuit dépend de l'hôtel social et lui est accessible à partir de 20h mais uniquement pour les personnes sans abri.

Mme MERCIER, Conseillère : Donc, l'hôtel social, les heures, c'est de 8h ...

M. BARVAIS, Président du CPAS : Oui, à partir de 8h jusque 16-17h, il y a une permanence sociale qui est organisée sur place.

Mme MERCIER, Conseillère : D'accord, merci bien. Alors, j'avais encore une toute petite question à vous poser. Si une telle séance conjointe se représente, ce serait intéressant de mettre une note expliquant la signification des sigles parce que nous ne sommes pas habitués, nous, aux sigles du CPAS et par exemple, le CSSS, j'ai appris depuis lors que ce sigle désignait le Comité Spécial du Service Social. Mais, je dois dire qu'on l'ignorait. Donc, juste une petite demande pour éclairer les membres du Conseil communal qui comme moi, ne connaissaient pas...

M. BARVAIS, Président du CPAS : Pas de problème, nous joindrons un lexique.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, merci. Alors, dernière chose, quant on voit au début le nom des Echevins et des Conseillers, je voudrais savoir pourquoi on supprime les

noms de certains mandataires alors qu'ils ont prévenu qu'ils seraient en retard. Trois des mandataires sont d'ailleurs arrivés en retard mais un petit retard, alors je ne sais pas pourquoi on les supprime dans l'ordre.

M. BARVAIS, Président du CPAS : Mais c'est plutôt une question pour le Secrétaire communal.

M. VANCAUWENBERGHE, Secrétaire Communal: J'expliquerai ça à Madame MERCIER après le Conseil.

Mme MERCIER, Conseillère : Bon, voilà. Bon ok, merci.

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Moyennant toutes ces informations et ces compléments est-ce que nous pouvons approuver le PV de cette séance conjointe ?

ADOPTÉ à l'unanimité

2^e objet : POLICE-CIRCULATION

a) Mons, rue Chisaire – Abrogation de deux emplacements pour personnes à mobilité réduite. GEP 6002/81

ADOPTÉ à l'unanimité – 1^e annexe

b) Nimy, avenue des Roses – Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/NI/21

ADOPTÉ à l'unanimité – 2^e annexe

c) Mons – rue de Houdain – Abrogation d'une zone de livraisons. GEP 6002/190

ADOPTÉ à l'unanimité – 3^e annexe

Entrée de Monsieur Bruno Rossi = 41 présents

3^e objet : Adhésion de la Ville de Mons à la « Coalition des Villes européennes contre le racisme » (UNESCO) Cabinet Bourg. NDP.Eccar.02.08

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Je vais vous donner un petit mot d'explication et puis je vous céderai la parole. La Ville de Mons souhaite rappeler son engagement dans la lutte contre le racisme et la discrimination. C'est pourquoi elle souhaite adhérer à ce réseau international initié par l'UNESCO. Par cette adhésion et outre les actions que nous menons déjà, la Ville s'engage à intégrer dans ses initiatives une série d'engagements mis en exergue par le réseau dans les domaines comme l'éducation, le logement, l'emploi ou les activités culturelles. C'est par des efforts conjugués que les villes et municipalités parviendront à créer sur le territoire un climat de tolérance et de respect à la différence. Par cette adhésion, le Collège veut rappeler que la lutte contre le

racisme et la discrimination doit guider nos actions partout dans nos institutions, nos réseaux, nos associations, nos écoles. C'est la Ville de Liège qui a invité Mons à adhérer au réseau. Liège et Gand sont les deux villes leaders du réseau en Belgique. C'est donc le Service des Affaires Sociales qui dépend de l'Echevin en charge de la Solidarité qui assurera le suivi de ces dossiers et des initiatives. Tous les deux ans, les villes signataires feront un rapport sur leur mise en œuvre du plan d'action en dix points de l'UNESCO. Voilà une petite information, je crois importante.

Mme PREVOT, Conseillère : Merci Mme la Présidente. Nous sommes évidemment tout à fait pour la signature d'un tel document. Nous sommes tous concernés au-delà des partis bien sûr. Mais le plan d'action de l'UNESCO n'est qu'un canevas, il faut y accrocher des propositions concrètes et motiver associations et institutions et c'est tout un travail. Alors, pour éviter que ce nouvel engagement reste une coquille vide et pour ne pas se retrouver à l'heure du premier rapport officiel, dans deux ans, avec trop peu de réalisations, nous souhaiterions obtenir des informations régulières, au moins en Commission et une évaluation intermédiaire en Conseil après un an. Merci.

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Je pense qu'il n'y a pas de problème, je pense que l'Echevin en charge de la solidarité se fera vraiment une joie de vous informer de l'évolution de ce dossier régulièrement.

Mme MERCIER, Conseillère : Bon, notre réaction au CdH rejoint d'une certaine façon la remarque qui vient d'être faite par la Conseillère des Ecolo, il s'agit donc de l'adhésion de la Ville de Mons à la coalition des villes européennes contre le racisme et comme elle, nous trouvons excellente l'adhésion de Mons et nous nous demandons s'il y aura une suite dans les prochains mois et qui va nous transmettre les données et les informations. Nous trouvons l'idée très bonne, nous y adhérons encore une fois mais, concrètement, comment la développer ?

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Comme je l'ai annoncé dans la petite présentation, c'est l'Echevin en charge de la solidarité qui assurera le suivi de ce dossier et des initiatives et je lui cède tout de suite la parole.

M. BARVAIS, Président du CPAS : Merci Mme la Bourgmestre. Mais, d'une part il n'y a pas que la Ville évidemment qui va travailler à ce niveau-là, il y a notamment au niveau de l'associatif, le CIMB qui est très certainement un facteur d'intégration important et avec lequel nous allons travailler ainsi que je crois les organisations syndicales parce que la non discrimination dans l'emploi est quelque chose d'important avec laquelle les syndicats sont souvent confrontés et d'autre part, à partir du moment

où l'égalité des chances de manière générale est reprise dans les attributions de l'Echevin de la Solidarité et bien nous allons d'abord constituer un groupe de travail avec ces différents organismes et nous ferons état de l'évolution une fois par an. Cela vous convient-il ?

Mme MERCIER, Conseillère : oui, très bien.

ADOpte à l'unanimité – 4^e annexe

4^e objet : Convention entre la Ville et le Manège.Mons, concernant les quotas d'occupation du Théâtre Royal. Culture 6055FD

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Si vous le permettez, je vais également vous donner une petite note explicative et puis je vous cède sans problème la parole. Lorsque le Manège a été créé, il l'a été avec une mission artistique très claire visant à proposer des créations locales et des spectacles de renommée. Le Manège a aujourd'hui acquis un formidable label qualité et sa compétence est reconnue par tous. Mais ailleurs, il est apparu qu'un certain type de spectacles, plus proches du divertissement, n'avaient pas leur place dans la programmation du Manège alors qu'il existe une réelle demande et un réel public pour ce genre de manifestations. Le deuxième constat était plus d'ordre pratique et technique. Le Manège programmant sa saison une année à l'avance, il est ensuite très difficile d'y intercaler en cours de saison des concerts proposés par des tourneurs. Face à ces deux constats et pour répondre à une demande du public, il est proposé de réserver un quota d'occupations annuel, à savoir 70 jours, du théâtre pour des manifestations non programmées par le Manège. C'est donc l'objet de la convention de ce jour entre la Ville et le Manège qui formalise la mise à disposition du théâtre au Manège hors quota des 70. Celle-ci prévoit en outre que la gestion de ce quota pourra être cédée à une asbl tierce. C'est pourquoi au Conseil communal prochain, nous vous proposerons de céder la gestion du quota à l'asbl Mons-Divertissements ex asbl Gérard Noël. Concrètement, cela veut dire que la convention de ce jour prévoit notamment que le Manège mettra en place une billetterie avec un numéro d'appel spécifique et une permanence au Théâtre Royal. Celle-ci aura en charge la vente des tickets pour le spectacle. En conclusion, cette asbl est destinée à venir compléter et diversifier une offre culturelle pour laquelle il y a une réelle demande de la part d'un public local et régional et ce, de façon tout à fait complémentaire au travail effectué par le Manège.

Mme MERCIER, Conseillère : Moi je vais parler du quota d'occupations du Théâtre Royal et au début je vais reprendre bien sûr ce qui avait été dit en Commission, c'est ce

qu'il y avait dans les dossiers, donc quota d'occupations c'est 70 journées en tout. Tout d'abord, il y a les journées pour les événements de la Ville dans le cadre de ses missions donc ce sont des événements non commerciaux, c'est gratuit cela. Alors, les journées pour des événements commerciaux soutenus par la Ville, c'est 1.500 euros et les journées pour les événements commerciaux organisés par des tiers, c'est 3.000 euros. Mais, dans ce dernier cas, il nous a semblé que le prix demandé était trop élevé et nous nous disions que le danger c'est que si des tourneurs paraissent dépassés par cette somme parce qu'il faut déjà récupérer tout cela, ne risquent-ils pas d'aller voir ailleurs, d'aller voir un théâtre dans une autre ville qui leur proposera des conditions moins draconiennes. Voilà.

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : En fait, ce tarif de 3.000 euros comme vous le dites a été calculé de façon vraiment réelle donc c'est-à-dire, dans cette somme-là a été calculé le coût du chauffage, de l'électricité, du personnel, des ouvreuses, des techniciens, etc et donc, forcément, cela nous mène à un coût relativement important pour cet espace. Il faut savoir aussi que quand ce sont des commerciaux, le prix des places en général est plus cher et donc, je pense qu'ils peuvent se permettre de payer 3.000 euros pour une salle telle que celle-là puisqu'il y a un coût relativement important.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, donc ils ne refuseraient pas, vous croyez ? Vous avez eu l'expérience les années précédentes où ils ne refusent pas qu'on leur propose un prix, ils ne disent pas que c'est trop élevé ?

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : ils ne disent pas que c'est trop élevé et je pense qu'ils récupèrent très très vite avec la vente des places à 40 ou 50 euros, ils récupèrent très très vite ce prix là et arrivent même à faire du bénéfice. Voilà.

Mme MOUCHERON, Conseillère : Merci Mme la Présidente. Permettez-moi de vous signaler mon étonnement quant à ce point. En effet, si vous m'autorisez un bref retour en arrière, aux sorties des assises culturelles de 2001 s'en est suivi un rassemblement des acteurs culturels autour de la bannière Manège. Quant je dis rassemblement, je précise que le Centre Culturel entre autres a disparu au profit d'une super structure qui avait l'obligation d'assurer toutes les missions portées par les asbl culturelles dissoutes. Dans ce contexte, les ARBA, aujourd'hui Maison Folie, devenaient le lieu d'accueil des projets des acteurs et asbl culturelles locales, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Mais j'en reviens à l'occupation du Théâtre. Vous avez donc vite compris que le Manège n'assurait pas la mise en place d'une programmation éclectique et rencontrant

tous les publics. Vous avez donc créé une asbl Mons-Divertissements à qui vous voulez garantir ainsi qu'à d'autres opérateurs une occupation plus régulière et plus importante du Théâtre de Mons. Ayant pris une telle décision, vous confirmez donc que le Manège n'assume pas ses responsabilités en matière de diffusion. Il nous semble à nous, CdH, qu'il faut au contraire mettre en demeure le Manège d'assumer pleinement ses responsabilités dans ce domaine à défaut de voir selon notre souhait le plus cher, convertir le Conseil Culturel Participatif actuel en un véritable Centre Culturel Participatif doté d'un budget propre et reconnu par les autorités de tutelle. D'autre part, permettez-moi d'émettre quelques réserves quant à la procédure relative à l'occupation du Théâtre. Trois mille euros pour les activités purement commerciales, 1.500 euros, soit 50% du prix pour les activités commerciales soutenues par la Ville et la gratuité pour les projets culturels. Mais qui va décider de ce que sera le commercial, qui sera soutenu par la Ville et qui sera désigné comme purement culturel, qui sera exclusivement chargé de ces choix ? L'asbl Mons-Divertissements composée de seuls représentants de la majorité. N'y aurait-il pas là un souci d'objectivité dans les choix des activités qui seront ou pas plus ou moins aidées ? Je vous remercie d'avance pour vos éclaircissements.

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : C'est vrai qu'il y a eu cette nouvelle création d'une asbl mais il faut savoir que l'asbl Gérard Noël existait déjà et que le Manège, le théâtre en tant que tel, mettait déjà depuis bien longtemps à disposition, notamment d'événements qui sont organisés par la Ville de Mons, puisque pratiquement chaque année il y a une remise de diplômes, chaque année il y a des concerts de l'Académie de Musique de Mons, il y a toujours eu des manifestations qui ont eu lieu au Théâtre. Depuis lors aussi, il faut savoir qu'on a un troisième théâtre qui est venu en plus à Mons qui est le théâtre du Manège et où on peut trouver des choses différentes de ce que l'on peut trouver au Théâtre Royal. Donc, je pense qu'il faut savoir qu'il y a toujours eu des choses qui se passaient même si peut-être elles ne sont pas médiatisées et encore, il y a 15 jours, l'Académie de Musique a donné un concert de gala au Théâtre. Donc, cela a toujours été destiné à un large public et à toute une série de manifestations qui se passent sur le territoire de la Ville de Mons. Maintenant, il est vrai que le Conseil d'Administration va être étendu à 5 représentants plus un représentant du Manège mais il n'y a aucun inconvénient à ce qu'il y ait des observateurs du CdH ou d'Ecolo, sans aucun problème.

Mme MOUCHERON, Conseillère : Merci, mais donc pourquoi ne pas donner la possibilité à un centre culturel de gérer les quotas mis à jour par la Ville plutôt que par une asbl désignée et dont le Conseil d'Administration est déjà bien clôturé. Un rôle d'observateur c'est bien et je vous remercie de la proposition mais on n'aura pas de pouvoir décisionnel à nouveau et pourquoi ne pas recréer un centre culturel participatif qui pourrait prendre en charge cette tâche-là.

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Au niveau du contrat-programme, celui-ci est déjà passé il y a quelques temps au sein du Conseil communal et il n'est pas question de remettre ici en doute ou changer le contrat-programme qui a été établi entre la Communauté Française, la Ville et le Manège. Et s'il y a une autre proposition qui est faite parallèle pour d'autres manifestations, on trouve pas mal justement de pouvoir laisser cet espace à tout de sorte d'associations diverses quelles qu'elles soient.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. DUQUENNE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, HOUDART

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 5^e annexe

5^e objet : Service de Prévention. Approbation du rapport d'évaluation 2007 des projets développés dans le cadre du Plan de Prévention de Proximité (Région wallonne).
Service Prévention 2.2008.3

Mme PREVOT, Conseillère : Le rapport d'évaluation du Service de Prévention a le mérite d'exister mais il n'est intéressant que si on le compare à celui de l'année précédente, ce que j'ai fait. Plusieurs axes se développent comme la médiation et la gestion de conflits mais j'ai été interpellée par la stagnation de certains projets. Ainsi pour la prévention des assuétudes, ce n'est pas le plus facile bien sûr, mais le plan échange de seringues à l'étude depuis 2005 donnait pour 2006, 26 personnes et 10 associations questionnées. En 2007, le résultat est de 26 personnes et 10 associations questionnées. Ce procédé est assez courant mais il déforce les rapports et nous pose

question sur la véritable progression du travail effectué ce qui est certainement dommage pour la majorité des projets qui fonctionnent bien. Cela étant, nous voudrions quand même appuyer avec chaleur l'idée de rapprocher du Centre-Ville le local d'accueil des personnes sans-abri et/ou précarisées parce que nous avons toujours trouvé qu'Obourg était trop éloigné tant pour ces personnes que pour les éducateurs qui s'en occupent et qui n'ont rien sur Mons pour travailler au chaud ou à l'abri par exemple. Je vous remercie.

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Juste quelques petites considérations. Pour rappel, la Région Wallonne a conclu avec les villes et communes des plans de prévention de proximité appelés PPP pour une période de 2004 à 2007. L'objectif de ces plans de prévention de proximité est de renforcer le caractère transversal et complémentaire des initiatives menées au niveau local par des acteurs publics et privés. Quatre axes de travail sont définis dans le plan : prévention de la précarisation, de la pauvreté et de l'exclusion ; réduction des risques liés à la toxicomanie ; liens sociaux intergénérationnels et interculturels ; prévention de la délinquance et assistance aux victimes. Huit programmes ont été développés dans le cadre des axes de travail : le développement social dans les quartiers, c'est-à-dire les maisons de quartiers ; le service de médiation social et de gestion de conflits ; le programme de prévention des assuétudes et de réduction des risques ; la maison des ateliers ; le projet sans-abri ; l'espace numérisé ; le dispositif d'interventions auprès des personnes sans-abri ou en grande précarité sociale ; le programme scolaire. Le plan de prévention de proximité de Mons rencontre les quatre axes définis par le décret de la Région Wallonne. Les actions qui sont développées le sont de manière intégrée impliquant de nombreux partenaires du tissu associatif local et assurant de ce fait une plus grande cohérence dans les actions. Il faut donc souligner la diversité et la richesse des actions mises sur pied à travers les différents projets impliquant de nombreux habitants. Il est dès lors nécessaire de poursuivre ces actions sur le territoire montois permettant de créer du lien entre les habitants eux-mêmes mais également entre les équipes et les habitants. Pour le dispositif pour personnes sans-abri, comme vous le savez, à la naissance du dispositif celui-ci se divisait en trois axes d'interventions : le travail de rue, "l'entrée libre", local d'accueil basé à l'époque près du Resto du Cœur, et "l'Escale". D'un point de vue général, une baisse de fréquentation a été ressentie à l'Escale due probablement en partie à la fermeture de "l'entrée libre". Public atteint à l'entrée libre en 2006, il y avait une moyenne de 17 accueils effectués par jour. A l'Escale, une moyenne de 10 accueils par

jour en 2006 et de 8 accueils par jour en 2007. Dès lors, bien entendu, nous continuons notre réflexion et nous réfléchissons pour transférer cet accueil le plus proche possible du centre et du cœur de la Ville de Mons.

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

6^e objet : Projet Phasing-Out. Réaménagement du Parc du Château Comtal. Approbation de l'avenant n° 4.

3e/5^e E/2005.773.115.MG

Mme MOUCHERON, Conseillère : On a toujours soutenu le projet jusqu'ici mais on en est déjà au quatrième avenant de plus de 50.000 euros donc, on s'abstiendra cette fois-ci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

2 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 7^e annexe

7^e objet : ASBL Patrimoine et Traditions de Messines. Octroi d'une subvention spéciale de 5.000 euros. Approbation. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

8^e objet : ASBL « Maison du Jazz en Hainaut ». Compte de l'exercice 2006 Approbation. Gestion f. C/C2006/ASBL/006

9^e objet : ASBL « Maison du Jazz en Hainaut ». Budget de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/B2007/ASBL/010

M. VISEUR, Conseiller : Pour les points 8 et 9, on va s'abstenir parce que c'est toujours le même problème, on arrive trop tard, cela n'a pas de sens de voter maintenant, d'approuver un budget de l'exercice 2007. Je ne dis pas que c'est de la faute de la Ville mais, cela n'a pas de sens donc on s'abstient faute de sens. Sinon, on n'a rien contre la Maison du Jazz en Hainaut évidemment.

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Vous vous abstenez pour le compte alors ?
Compte de l'exercice 2006.

M. VISEUR, Conseiller : Non, pour le compte, effectivement, c'est un peu tard mais enfin, cela peut encore avoir du sens parce que c'est un compte, cela vient à posteriori. Mais un budget, cela doit venir à priori et on le fait deux ans après, donc, cela n'a pas de sens. Donc, on dit oui pour le compte mais on s'abstient pour le budget.

Mme MOUCHERON, Conseillère : Et bien, pour les mêmes raisons, on votera oui pour le 8 et on s'abstiendra pour le 9.

8^e objet : ASBL « Maison du Jazz en Hainaut ». Compte de l'exercice 2006
Approbation. Gestion f. C/C2006/ASBL/006

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

L'Assemblée passe au vote pour le 9^e objet et donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

10 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mmes PREVOT, DEJARDIN

ADOPTE – 10^e annexe

10^e objet : Acquisition d'une application informatique de gestion administrative et paie du personnel, commune à la Ville et au CPAS.

Approbation des conditions de sélection qualitative, du mode de passation du marché et du cahier spécial des charges arrêtant les conditions du marché. Cellule Informatique

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

Entrée de Monsieur Pascal LAFOSSE = 42 présents

11^e objet : Plan stratégique Mons « Énergie » 2008. Approbation. Cabinet du Bourgmestre

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Je vais vous faire une petite présentation si vous le voulez bien. L'utilisation optimale de l'énergie et le bouleversement climatique sont, comme vous le savez, des enjeux majeurs par rapport auxquels la Ville entend mener des actions concrètes. Dans son programme de législature notamment, nous

avons rappelé notre souhait de nous engager dans des actions en faveur d'un environnement responsable. L'engagement d'un éco-conseiller en développement durable ainsi que l'engagement tout récent d'un conseiller en énergie le confirme. Aussi, le Collège ne peut que se réjouir de la constitution d'un Conseil participatif de développement durable et en son sein, d'un groupe de travail spécifique énergie. Nous ne pouvons que saluer le travail effectué au sein de ces deux groupes auxquels ont pris part active les services de l'Administration. En effet, l'effort et la participation de tous sont indispensables pour parvenir à des résultats probants. Le 18 décembre dernier, le Collège communal choisissait de désigner 2008 comme "année énergie" sur proposition dudit Conseil. Dès après la commission énergie, les Services Techniques de la Ville ont travaillé à l'élaboration d'un plan stratégique qui vous est donc présenté aujourd'hui. Face à l'énormité de la tâche et des enjeux, il a été convenu de répartir le travail en deux temps. Premier temps : établissement d'une liste d'actions concrètes réalistes, réalisables et ne nécessitant aucun investissement. C'est donc l'objet de ce point. Deux : la rédaction d'un plan stratégique énergie-climat, élargi au territoire de la commune, témoignant de la participation de la Ville de Mons à la lutte contre le réchauffement climatique. Dans le respect de son intention de devenir Ville durable, ce plan agirait par *retro planning* à partir des objectifs les plus élevés énoncés par les différents niveaux de pouvoir (exemple au Fédéral: Kyoto et européen: 3 x 20). Ce plan serait rédigé par le groupe de travail énergie réuni autour de l'Echevin compétent, à savoir M. DARVILLE, et de la Cellule Développement Durable élargie à des personnes ressources concernées par la thématique, experts, universités, etc. Les principes du plan d'actions Mons « Energie » 2008 sont les suivants. Ce plan d'actions n'est pas bien sûr une fin en soi, il constitue au contraire l'amorce d'un processus se déclinant sur une base pluriannuelle. De même, il ne revendique aucune exhaustivité. D'autres actions, opérations, initiatives telles que celles qui ont été opérées d'ailleurs dans les écoles récemment avec l'opération gros pull que nous avons menée et qui a connu un très gros succès, ne vont pas dans le tableau seront encouragés encore et encore par la Ville. Le plan d'action constitue donc l'engagement minimum sur lequel la Ville rendra des comptes lors du dernier Conseil de décembre. Dans cette optique, chaque action du plan sera portée par une personne ou un service clairement désigné. Dans la mesure du possible, chaque action comportera un diagnostic de départ, un ou des objectifs et des indicateurs. Chaque porteur évaluera avec l'appui de la Cellule Développement Durable, la possibilité de développer un système d'évaluation de l'action entreprise, grilles

d'évaluation, critères, corrections, adaptation éventuelle. Une évaluation globale du présent plan d'action prendra cours au mois de décembre 2008 au plus tard. Cette évaluation fournira l'occasion d'un premier bilan et éventuellement d'un réajustement du plan d'action. Voilà. Je cède la parole. Madame MOUCHERON.

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère: Oui, merci. Vous avez partiellement répondu à mes questions, merci beaucoup. Le groupe CDH se félicite que le Collège ait accepté de suivre et d'appliquer les recommandations émises par le Conseil Participatif du Développement Durable. Nous soutiendrons les initiatives qui viseront à remplir les objectifs fixés. Nous sommes ravis de constater que le Développement Durable entre dans les priorités de la Majorité. Les mesures concrètes prises pour cette année 2008 est le signe manifeste de votre volonté d'avancer. Je me devais cependant de souligner notre regret qui est de ne pas trouver dans ce plan un échelonnement de mesures à venir déjà pour 2009 et jusqu'à la fin de la législature. On aimerait avoir quelques garanties-assurances que vous maintiendrez les efforts jusqu'à la fin de la mandature, mais c'est ce que vous venez de faire, donc, voilà. Merci.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur VISEUR.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Oui, merci Madame. C'est effectivement la proposition du Conseil Participatif du Développement Durable que le Collège a admis, la proposition a été admise telle quelle et donc, nous n'allons sûrement pas bouder notre plaisir surtout qu'il n'y a quand-même pas que l'Administration et les Services de l'Administration qui ont travaillé, votre note de présentation n'est pas tout à fait conforme à la vérité parce que d'autres, y compris moi, et je tiens quand-même à le souligner c'est un minimum, on est quelques-uns à avoir beaucoup travaillé sur ce plan et pas uniquement l'Administration. Mais c'est un lieu, le CPDD en abrégé, où, effectivement, on peut travailler avec l'Administration de la Ville, que l'on soit membre d'un parti politique représenté au Conseil ou que l'on soit simple citoyen délégué par une association. Alors, si on ne boude pas son plaisir eh bien c'est parce que nous avons eu pendant des années l'impression de prêcher dans le désert, alors maintenant que ça bouge un peu, eh bien, effectivement, on peut sourire, on peut se réjouir. Mais à condition, bien sûr, que le vote de ce plan soit suivi d'effets concrets, parce que accepter des plans c'est toujours relativement facile, les appliquer après c'est quand-même un petit peu plus difficile. Il y a là pour 2008, j'insiste, il s'agit d'un plan pour 2008, une quarantaine de mesures, qui sont souvent des mesures simples, peu onéreuses même généralement gratuites, elles ne coûteront rien et au contraire, parce qu'elles feront

économiser de l'énergie, elles rapporteront à la Ville de Mons. Je ne vais pas citer les quarante mesures, c'est évidemment inutile mais par exemple, créer une rubrique "énergie" dans Mons-Magazine ou sur le site Internet, organiser une vente à prix coûtant aux particuliers d'ampoules Basse Consommation, comme on avait fait avec les détecteurs d'incendie, diminuer la température régulée de 1 ou 2 °C, c'est important, il suffit de tourner le bouton et ça va rapporter beaucoup, inclure des clauses basse consommation dans les cahiers des charges, etc. Voilà des exemples qui vont rapporter à la Ville de Mons en matière d'économie d'énergie, qui vont rapporter sur le plan économique et sur le plan écologique et qui ne coûteront pas. Donc, j'insiste que c'est le plan 2008, ce n'est donc, pour le moment, qu'un début parce que je crois que le chemin sera encore long si on veut atteindre un jour les exigences, vous avez dit fédérales, européennes ou encore plus les exigences des scientifiques et du GIEC, parce que si on veut atteindre ce que eux préconisent, ce sera encore un long chemin à parcourir mais au moins, on pourra peut-être déjà rencontrer l'engagement qui avait été signé par les bourgmestres socialistes, ce serait déjà un bon but à atteindre. Alors, bien sûr que ce Conseil Participatif continuera à faire d'autres propositions, à proposer d'autres mesures mais aussi à évaluer ce qui aura été fait par le Collège, parce qu'on revient vraiment de très loin et je veux faire un rapprochement avec le point 29 que nous allons examiner un peu plus loin dans l'ordre du jour qui consiste en l'amélioration des performances énergétiques du site des Arbalestriers. Mais ce site des Arbalestriers, c'était vraiment un véritable gouffre à chauffage à la lecture du dossier, c'était effarant. Par exemple – je l'ai appris et je suis sûr que la plupart des gens ici l'ignore – pour chauffer le bureau administratif il fallait pouvoir chauffer la grande salle, parce qu'il n'y avait pas de circuit dissocié, les gens avaient froid dans le bureau si la grande salle n'était pas chauffée en même temps, ce qui est évidemment complètement aberrant en dehors des moments de spectacle ou de répétition et on aurait pu croire que tout ça avait été imaginé, construit au XIXe Siècle, mais pas du tout, j'ai demandé de quand ça datait en Commission et on m'a dit de 2002, vous vous rendez compte en 2002 on a fait quelque chose comme ça? C'était donc les mêmes responsables qu'aujourd'hui et je suis donc content que l'on revienne en arrière mais pour les Arbalestriers que l'on va corriger, je suppose qu'il y a encore pas mal d'autres sites à corriger aussi en matière d'énergie. Bref, enfin, aujourd'hui on va voter ce point avec plaisir évidemment en espérant ne pas être déçus par la suite en matière d'application de ce point.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Merci Monsieur VISEUR et j'allais y venir mais vous m'avez précédée, j'allais justement vous remercier puisque je sais que vous avez été une des chevilles ouvrières qui a participé à l'élaboration du plan. Voilà. Madame Joëlle KAPOMPOLE voudrait ajouter un tout petit mot.

Madame Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère: Tout d'abord, en effet, saluer le travail effectué parce que à la fois l'éco-conseiller, l'Administration, le Conseil Participatif et c'est vrai, je trouve aussi que c'est important de souligner le travail de Monsieur VISEUR puisque ça a été sur son premier document-martyr que l'on a travaillé, donc, il faut le dire, mais évidemment, pour moi le Collège, il se donne vraiment un souffle positif, une vision d'avenir, quelque part c'est une façon de repenser notre rapport à la nature et donc c'est pour moi quelque chose de positif, pour moi le Collège ne revient pas en arrière, d'ailleurs, il va plutôt en avant et non seulement il se donne une vision à long terme mais il arrive avec des propositions très concrètes qui peuvent directement être mises en application. Alors, mes remarques seront plutôt des perspectives parce que c'est vrai, cette note est un premier pas et il y aura encore d'autres choses qui devront être réalisées en la matière. Je pense par exemple au bilan carbone. Donc, la Ville de Charleroi, vous le savez, qui n'est peut-être pas toujours citée en exemple, mais dans ce cas-là a lancé quelque chose à mon sens qu'il faudrait reprendre au bond, parce que un bilan carbone c'est l'occasion d'avoir un diagnostic qui permet du coup d'avoir un plan très clair par rapport à tout ce qui concerne les réductions des émissions de gaz à effets de serre et donc, à mon sens c'est quelque chose sur lequel il serait intéressant de réfléchir au niveau de la Ville de Mons. Il y a un autre point sur lequel je voulais m'attarder parce que c'est évoqué au niveau de la note, c'est le Conseiller-Energie, parce que j'ai rencontré pas mal de mandataires communaux d'autres villes de Wallonie, qui ont éprouvé des difficultés à engager un candidat conseiller en énergie. Et donc, à mon sens, il serait utile d'interroger le Ministre Antoine sur la question tout simplement parce qu'il y a peut-être un fossé assez important entre les missions, le profil de fonction et par exemple le salaire qu'il doit pouvoir gagner à la fin du mois. J'assume pleinement parce que c'est quelque chose qui a été voté au Parlement Wallon mais à mon sens, il faut pouvoir interpellier le Ministre sur la difficulté en termes de mise en application sur le terrain et voir si on ne peut pas aller un peu plus loin. Je sais d'ailleurs que l'Echevin de l'Energie a eu l'occasion d'interroger et d'interpeller des membres de l'Administration de la Région Wallonne au niveau de la division de l'énergie, donc, c'est quelque chose qui fait sans doute son chemin là-bas, eh bien on pourrait aller un peu plus loin. Maintenant, il

y avait un autre élément que je trouvais vraiment pertinent au niveau de la note, c'est la mobilité. Donc, tout est dans tout en termes de développement durable et donc, avoir intégré cet élément-là dans cette note énergie, me semble vraiment essentiel. Maintenant, je plaiderai – comme cela d'ailleurs a déjà été évoqué en Conseil Participatif de Développement Durable – pour avoir carrément une thématique mobilité, par exemple, pour l'année 2009, sachant que si l'on veut se doter sans doute d'un plan encore plus ambitieux, puisque j'entendais que ce n'était pas suffisant pour certains partis présents ici au Conseil Communal, eh bien, alors il faut peut-être envisager un groupe de travail qui démarrerait un peu plus tôt pour justement arriver à quelque chose. Et alors, j'avais encore une toute petite remarque concernant un dossier "énergie", un dossier UREBA +, c'est la possibilité d'avoir un subside au niveau de la Région Wallonne pour notamment financer des travaux et des investissements en matière d'énergie, donc, il y a un dossier de la Ville de Mons qui est en chemin et par rapport à ce qui est écrit d'ailleurs dans la note, quand on parle de fonds tiers-investisseurs, il faut peut-être envisager dans le cadre de ce dossier que la Ville puisse être son propre tiers-investisseur. Donc, à mon sens, à ce niveau-là, il faut prendre contact avec le Centre Régional d'Aide aux Communes et essayer d'envisager un mécanisme là-dedans puisqu'on est en cours dans le cadre de ce projet-là. Merci.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur VISEUR.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Un petit complément. Une question à poser. Le Conseiller en Energie, je sais bien que la Ville de Mons a l'intention d'en engager un, mais on n'a pas, jusqu'ici, trouvé la perle rare. Est-ce que finalement il a été engagé...

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Il a été désigné vendredi au Collège.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Ah! Vendredi au Collège? Ça ne m'étonne pas que je ne le savais pas puisque je ne suis pas au Collège. Merci.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur l'Echevin DARVILLE, je pense que vous voulez faire une petite précision.

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: Oui. Le Conseiller en Energie n'a pas encore accepté la mission, pour être complet. Il a été désigné, nous l'avons consulté vendredi et il réserve sa réponse. Pour vous dire combien Madame KAPOMPOLE a raison, un conseiller en énergie ce n'est pas évident à trouver. C'est une tâche très technique. On en demande aussi dans le privé. Je crois que ça doit être un technicien excessivement important parce qu'il faut des résultats. Il y a, d'ailleurs, une obligation de transmettre

les bilans énergétiques des bâtiments pour lesquels nous recevrons des subsides, donc, il ne suffit pas de mettre en œuvre un bilan énergétique et appliquer ce qu'il faut sur les bâtiments, il faudra un suivi de ce bâtiment et fournir à la Région Wallonne pendant 5 ans, le bilan énergétique de ce bâtiment. Donc, il y a, là, vraiment un réel problème surtout que la Région Wallonne nous accorde un subside pour ce Conseiller en Energie pendant 2 ans. Donc, vous voyez la difficulté, malgré toute notre volonté, que nous avons à vouloir concrétiser ce qu'il y a dans ce plan stratégique mais vous avez été un peu dur, Monsieur le Conseiller, en disant qu'on venait de l'Age de la Pierre et que la Ville n'avait rien fait grand-chose, pour l'exemple que vous avez cité, le point 29, c'est un auteur de missions qui a réalisé le projet. Quand j'ai vu, évidemment, ce qui se passait, eh bien je n'ai pas attendu ce plan stratégique, j'ai réagi immédiatement et ce sera le tout premier bâtiment de la Ville de Mons équipé de panneaux solaires. Donc, je crois qu'il était quand-même très important de le signaler. Nous avons fait d'autres choses en matière d'énergie, nous sommes la seule ville wallonne à transformer nos poubelles en énergie verte, à travers l'Intercommunale, Itradec qui est quand-même très significatif d'une volonté politique de notre région. Nous sommes pratiquement l'une des seules villes wallonnes à piloter tous les chauffages de nos écoles par une télégestion. Presque tous les châssis ont été remplacés par des doubles vitrages. Donc, il y avait quand-même déjà une volonté politique très forte de faire des économies, mais je crois qu'avec la montée du prix du baril de pétrole, on se devait de mettre vraiment réellement un plan stratégique noir sur blanc sur papier et parallèlement à ça, et ça j'y tiens très fort, un tableau de bord, parce que, comme vous l'avez dit, si on ne met pas parallèlement à ce plan stratégique un tableau de bord pour évaluer réellement les économies, du papier on peut en noircir tant qu'on veut. Et je le ferai comme l'ont fait mes autres collègues, vous remercie pour la qualité du travail que vous avez apporté au sein de cette Commission parce qu'il est vrai que vous y avez œuvré, vous avez été l'un des piliers de départ. Voilà. Merci beaucoup.

ADOpte à l'unanimité – 12^e annexe

12^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES.
Ouverture de classes maternelles complémentaires au 25.2.2008. 8e/1e 64

ADOpte à l'unanimité – 13^e annexe

13^e objet : Information au Conseil des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège communal en janvier et février 2008 pour l'administration centrale. Gestion financière Extr./CD0133

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

14^e objet : Octroi d'une provision pour menues dépenses pour les Services :

a) Population-État Civil-Inhumations.

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

b) Service Interne de Prévention ou de Protection.

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

c) Service Incendie.

Gestion f. Trésorerie 2008

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

15^e objet : CCAT – Rapport d'activité année 2007. Aménagement Territ. et permis

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

16^e objet : Rénovation urbaine de l'Ilot du Beffroi – Rapport d'activité 2007.

Aménagement Territ. et permis UR2008/Beffroi

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

17^e objet : Cuesmes, rue Hector Delanois – Aliénation des emplacements n^{os} 21, 22 et 24. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

18^e objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des appartements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Sars, cadastrée section E n^o 124 K partie. Cellule foncière RF.MV

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur HAMBYE.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller: Chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Collège demande ce soir au Conseil Communal d'approuver la vente des quotités de terrain aux différents acquéreurs des appartements à construire à Mons, rue des Sars. Voici depuis plusieurs conseils, le Groupe CDH avait pointé du doigt les prix dérisoires négociés par la Ville de Mons avec la Société Lixon pour l'ensemble immobilier situé à Mons, rue des Canoniers, Résidence de la Citadelle. Les prix négociés en 2002 étaient de 89 € le m². Nous avons souligné à l'époque, déjà,

l'écart pratiqué entre les prix réels des terrains au m² et les prix négociés à l'époque. On nous avait répondu que les prix de 2002 n'étaient pas ceux de 2007, que ce dossier avait, effectivement, il est vrai, subi de multiples avatars, tracas administratifs, longueurs et autres de ce dossier et qu'en outre, le terrain, dans l'ensemble avait dû subir une dépollution de la fameuse société wallonne de gestion des pollutions du sol allias SPAQUE. Aujourd'hui, le Collège des Bourgmestre et Echevins nous donne raison. En effet, il va nous proposer d'approuver la vente des quotités de terrains de la rue des Sars pour le prix de 220 € du mètre! Nous étions à 89, nous nous en félicitons. C'est près de 300 % d'augmentation des prix. Nous en sommes ravis. Merci, c'est un beau cadeau de Pâques. On est à 13.310 € par logement. Merci et nous approuvons.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Merci beaucoup.

ADOpte à l'unanimité – 21^e annexe

19^e objet : Convention de sous-concession de gestion entre la Ville de Mons et l'ASBL Port de Plaisance du Grand Large à Mons – Avenant. Tourisme OT/441/sd2007.02

ADOpte à l'unanimité – 22^e annexe

20^e objet : ASBL « ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB (Tanks in town). Compte et bilan de l'exercice 2006. Approbation. Gestion f. C/C2006/ASBL

21^e objet : ASBL « ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB (Tanks in town). Budget de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/B2007/ASBL

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: C'est de nouveau des comptes et un budget 2007, donc, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, en tout cas, sur le budget on s'abstient mais ici on s'abstiendra aussi sur le compte pour une autre raison, c'est que nous n'approuvons pas toutes les manifestations du Royal Auto Moto Club, et donc, nous nous abstenons sur l'ensemble.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: CDH?

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère: Oui, pour le 20 et pour les mêmes raisons que tout à l'heure, abstention pour le 21.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: FN? Oui, et abstention. MR? Oui, oui. Et PS? Merci beaucoup.

L'Assemblée passe au vote pour le 20^e objet et donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mlle

OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, HOUDART

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 23^e annexe

L'Assemblée passe au vote pour le 21^e objet et donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

10 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mmes PREVOT, DEJARDIN

ADOPTE – 24^e annexe

46^e objet: Cimetière de Ghlin. Résiliation d'un acte de concession pour état d'abandon de la sépulture affichée le 17/09/2003. 2^e Inhumations

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

22^e objet : Centres de vacances pédagogiques communaux – modification et approbation du règlement d'ordre intérieur – version 2008. Jeunesse

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

23^e objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la pose enterrée de câbles basse tension, rue de la Clef et rue d'Havré à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. 3e/2e A/8494/CDP C/3/150

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

24^e objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la pose enterrée de câbles basse tension, pose d'un câble BT 230 V – G 150 AL en sous-sol, rue de la Chaussée à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. 3e/2e A/8497/CDP C/3/153

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

25^e objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la pose enterrée de câbles moyenne tension, rue de la Petite Boucherie à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme impliquant la distribution d'énergie touchant au domaine de la voirie. 3e/2e A/8498/CDPC/3/154

ADOpte à l'unanimité – 29^e annexe

26^e objet : Modification du trottoir, Avenue de la Grande Barre et Fausse Voie à Cuesmes, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur l'aménagement d'une aire de loisir. 3e/2^e A/8499/CDPC/5/39

ADOpte à l'unanimité – 30^e annexe

27^e objet : Hall Omnisports de Cuesmes – Travaux de remplacement du revêtement de sol.

Approbation du projet comprenant cahier spécial des charges, des conditions du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché.

3e/1^e E/2008.SUB.764.152.LF

ADOpte à l'unanimité – 31^e annexe

28^e objet : École Communale de Jemappes à la rue du Couvent – Assainissement et aménagement de la cuisine. Approbation du projet comprenant cahier spécial des charges, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.

3e/1^e E/2008.722.113.00.LF

ADOpte à l'unanimité – 32^e annexe

29^e objet : Site des Arbalestriers – Amélioration des performances énergétiques.

Approbation du projet comprenant cahier spécial des charges, conditions du marché, critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché.

3e/1e E/2008.762.140.00.CCA

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur HAMBYE.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller: Chers collègues, concernant le site des Arbalestriers. Nous nous souvenons que ce site a été rénové voici deux, trois ou quatre ans? Cinq? Disons qu'à la lecture du dossier, le peu que j'en connaisse, puisqu'on n'a qu'une petite partie, il semble que l'ensemble du système de chauffage a été fait en dépit du bon sens. Alors, il paraît que c'est un groupe d'architectes réputés. Je me pose des questions. En tout cas, toujours est-il que nous déplorons que des investissements aussi importants aient été faits alors qu'on n'a pas, je dirais, prévu des systèmes d'économie d'énergie.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Voilà, donc, Monsieur VISEUR avait dit la même chose un petit peu avant, donc je pense que Monsieur DARVILLE

avait bien entendu la chose. Monsieur DARVILLE vous voulez donner un complément d'informations?

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: Donc, je répète, Monsieur HAMBYE, peut-être avez-vous été distrait tout à l'heure, donc, je répète la même chose que tout à l'heure. Donc, la mission a été réalisée par une société privée, comme vous l'avez dit et, effectivement, le travail n'était pas bien fait. Là, tout le monde est d'accord là-dessus. Et dès que je m'en suis rendu compte, je l'ai dit, je n'ai pas attendu qu'on passe le point 8, ici, au Conseil Communal, j'ai pris toutes les mesures nécessaires pour que soient rétablis, non seulement une séparation du chauffage – on sépare les bureaux de la grande salle – mais en plus, j'ai demandé que la production d'eau chaude soit faite par panneaux solaires, pour vraiment aller dans le sens du développement durable que le Collège souhaite développer. Eh bien oui, parfois des auteurs de projet travaillent mal et dès qu'on le voit on répare. On ne peut, effectivement, que déplorer.

ADOpte à l'unanimité – 33^e annexe

Entrée de Monsieur Xavier DUPONT = 43 présents

30^e objet : Aménagements de voiries, de piétonniers et renouvellement de l'éclairage public à réaliser à Mons – rues de la Clef (phase A) et de la Halle (phase B), s'inscrivant dans le cadre d'une opération de revitalisation urbaine. Approbation de l'avant-projet. 3e/2e E/2008/REVIT. RF/700.MF

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Madame MERCIER.

Oui. Merci Madame la Bourgmestre faisant fonction. Alors, ça s'adresse à Monsieur DARVILLE, bien entendu, puisque les points le concernent. Il s'agit, ici, de l'éclairage public des rues de la Clef et de la Halle. Je voudrais attirer, Monsieur DARVILLE, votre attention, je profite, donc, qu'on parle de l'éclairage pour parler, parce que j'ai eu beaucoup de remarques à ce sujet-là, de gens qui habitent au boulevard Churchill, depuis le feu rouge de la Porte de Nimy jusqu'à la rue de la Croix Rouge, le long du boulevard intérieur, il y a de grands poteaux à deux lampes. Et sur six lampes, deux marchent encore! Je voudrais dire que cela a été signalé depuis 8 ans. Donc, vraiment il ne faut pas perdre courage! Jamais une réponse n'a été donnée. Est-ce vrai que l'agent de quartier doit venir constater? Merci.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur DARVILLE, vous voulez éclairer Madame MERCIER?

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: Eh bien, pour votre éclairage, sachez, Madame la Conseillère, que ce tronçon est géré par le MET. Nous, chaque fois que nous avons une demande citoyenne – vous savez, nous avons un numéro vert – nous encodons directement sur un programme du MET, les points lumineux défectueux. Et nous faisons régulièrement auprès du MET les rappels nécessaires. Donc, cela ne dépend pas de notre administration, cela dépend de l'administration du MET. Mais croyez-moi, vous avez parfaitement raison, le MET, ici à Mons, est beaucoup trop lent pour le remplacement de certains points lumineux, c'est pour ça que nous faisons régulièrement des rappels auprès de cette administration.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Merci, Monsieur l'Echevin. Je voudrais dire que les gens de ce bout de boulevard, vraiment, n'osent plus beaucoup sortir le soir tellement c'est noir!

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur l'Echevin a bien pris note et je pense qu'il essaiera de faire remonter l'information à qui de droit, mais ici...

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Madame la Bourgmestre, je veux bien, mais huit ans que ces gens-là demandent, vraiment c'est épouvantable ça! Enfin, si vous avez transmis, d'accord, mais moi, je suis souvent intervenue et souvent on m'a répondu "c'est le MET", c'est vrai, mais ils travaillent alors, les gens du MET ou pas? Parce que finalement on se le demande!

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

31^e objet : Aménagements de voiries, de piétonniers et renouvellement de l'éclairage public à réaliser à Mons – site du Béguinage, s'inscrivant dans le cadre d'une opération de revitalisation urbaine. Approbation de l'avant-projet. 3e/2^e
E/2008.REVIT.RF.701.MF

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

32^e objet : Opération de rénovation urbaine de Jemappes – Quartier Grand-Place.
Approbation de l'avant-projet. 3e/1^e E/2006.930.301.TO.BA

REMIS

33^e objet : École communale H.POHL, à la rue du Couvent à Jemappes- Bâtiments scolaires- renouvellement des menuiseries extérieures. Approbation du projet comprenant le CSC, le devis estimatif, les plans et détermination du mode de passation et approbation des conditions des critères de sélection qualitative.
3e/1^e E/2008/722.124.00.VT

ADOPTE à l'unanimité – 36^e annexe

34^e objet : Maison Communale de Jemappes – Travaux d'aménagement – Illuminations de la façade. Approbation du projet comprenant le CSC, le devis estimatif, les plans et détermination du mode de passation et approbation des conditions des critères de sélection qualitative.

3e/1^e E/2008/832.233.BD

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Madame PREVOT.

Madame Laurette PREVOT, Conseillère: Merci, Madame. Pour une fois qu'un gros investissement est prévu pour embellir une commune du Grand Mons et pas son Centre, nous allons voter le point, mais avec un "MAIS" et pour les raisons suivantes. Les autres communes de l'entité hors Jemappes-Flénu ne voient pas venir grand-chose pour l'amélioration de leur cadre de vie et ce, depuis fort longtemps. Le montant estimatif des travaux de 131.000 € dépasse quand-même de 63 % le crédit prévu au budget. Pour rappel, il est de 80.000 €. Et nous ne parlons pas encore d'avenant ici. Le solde sera couvert, disiez-vous sans précision, par l'emprunt et une nouvelle modification budgétaire. Enfin, il s'agit ici d'une scénographie qui prévoit d'éclairer l'Hôtel de Ville en bleu-blanc-rouge, ça peut se discuter, mais une dépense aussi onéreuse est-elle bien nécessaire alors qu'on nous rebat les oreilles avec des difficultés financières de la Ville? Pour conclure, nous espérons que ces aménagements n'entraîneront pas, comme c'est trop souvent le cas, la moindre augmentation des sommes prévues, parce que là nous ne pourrions plus l'accepter. Je vous remercie.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur DARVILLE.

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: Eh bien, Madame, j'ai bien entendu votre remarque mais permettez-moi de vous dire que Jemappes n'est pas une commune de seconde zone et je crois qu'elle a droit à tous les égards que la Place de Mons a et elle a le droit, puisque nous avons investi énormément dans la rénovation de Jemappes et de sa maison communale, je crois qu'elle a le droit d'avoir un éclairage digne de ce nom. Les Jemappiens revendiquent, d'ailleurs, un meilleur cadre de vie et nous sommes très attentifs à leurs revendications. Cela ne va pas s'arrêter là. Il y a un dossier que nous avons retiré parce qu'il ne nous convient pas encore complètement, cela entre dans le cadre du réaménagement complet de la Place de Jemappes et de ses environs. Je tiens quand-même aussi à vous signaler que cela est subsidié par le PGV. Donc, je crois que ça va être un beau travail réalisé pour nos concitoyens Jemappiens.

Madame Laurette PREVOT, Conseillère: Juste une petite remarque: je suis de Jemappes-Flénu et je tiens absolument aussi à ce que Jemappes-Flénu fasse bonne figure, là n'était pas la question.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Moyennant ces informations, CDH?

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère: Oui, mais on ne peut être que d'accord avec les remarques qui viennent d'être émises, même avec les éclaircissements de Monsieur DARVILLE, est-ce vraiment nécessaire de faire ce type d'éclairage en sachant que ça pourrait être investi ailleurs. Mais c'est "oui" bien sûr.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Merci. ECOLO? FN? MR? PS?

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Merci beaucoup. Et à présent, nous allons donc passer au huis clos. Merci au public venu nombreux aujourd'hui. Merci aux étudiants. Merci à la presse. Merci à l'Huissier en Chef.

La séance s'ouvre à huis clos avec 43 présents
Sont absents : MM. DI RUPO, TOUBEAU

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
35^e objet : ASBL « Mons-Divertissements » - Modifications statutaires.
Représentation de la Ville. Culture 6055 FD

ADOPTE – 38^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
36^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF. Interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration.
GRH 4302

ADOPTE – 39^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
37^e objet : PERSONNEL DE LA PRÉVENTION. Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps octroyée à une graduée non spécifique.
GRH 12515.2

ADOPTE – 40^e annexe

38^e objet : PERSONNEL OUVRIER
Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier qualifié définitif.
GRH 4409

ADOPTÉ – 41^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Convention de mise à disposition d'un ouvrier qualifié définitif auprès du RAEC.
GRH 10047

ADOPTÉ – 42^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Mise en disponibilité pour maladie d'un contremaître en chef. GRH 8/5000

ADOPTÉ – 43^e annexe

39^e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Démission honorable d'une auxiliaire professionnelle statutaire. GRH 10/4462

ADOPTÉ – 44^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Octroi d'une pause-carrière à ½ temps à une auxiliaire professionnelle.
GRH 10/3305

ADOPTÉ – 45^e annexe

40^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5^e temps octroyée à une employée d'administration. GRH 16/11245.2

ADOPTÉ – 46^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5^e temps octroyée à une employée d'administration. GRH 16/4609.4

ADOPTÉ – 47^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Interruption complète de carrière octroyée à un employé d'administration.
GRH 16/10940.5

ADOPTÉ – 48^e annexe

41^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Promotion d'un Sous-Lieutenant pompier professionnel au grade de lieutenant.
SI GRH 17183

ADOPTÉ – 49^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension à un Chef opérateur du Service Incendie. SI GRH 10227

ADOPTÉ – 50^e annexe

42^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8^e/1^e
3310-3482-3527-3675

ADOPTÉ – 51^e à 54^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Désignation à titre intérimaire d'une directrice d'école. 8^e/1^e 8047

ADOPTÉ – 55^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Fixation des prestations des maîtres spéciaux d'éducation physique pour l'année scolaire 2007-2008. 8^e/1^e 1263

ADOPTÉ – 56^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- d) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8^e/1^e 3098-3358

ADOPTÉ – 57^e et 58^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- e) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8^e/1^e
3358(2)-3548(5)-3568(4)-3359(2)-3405(3)-3690-3691-3608-3694

ADOPTÉ – 59^e à 78^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- f) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion catholique. 8^e/1^e 113

ADOPTÉ – 79^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- g) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux de religion catholique.
8^e/1^e 3411(2)-3138(3)-3336-3580

ADOPTE – 80^e à 86^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- h) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtres spéciaux de religion catholique. 8^e/1^e 3138(2)-3336-3411-3580

ADOPTE – 87^e à 91^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- i) Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3079

ADOPTE – 92^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- j) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e 3549/3650/3623/3556/3483/3630

ADOPTE – 93^e à 98^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- k) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles. 8e/1^e 3376/3483

ADOPTE – 99^e et 100^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- 43^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE. Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une chargée de cours. 8e/2e 6832

ADOPTE – 101^e annexe

44^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Démission honorable d'un surveillant-éducateur, à temps plein, à titre définitif. 8e/2^e 6335

ADOPTE – 102^e annexe

Par 32 suffrages sur 42 votes valables et 1 bulletin blanc,

- b) Désignation d'un sous-directeur à temps plein, à titre temporaire, dans un emploi non vacant. 8e/2^e 7550

ADOPTE – 103^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- 45^e objet : Désignation du représentant de la Ville de Mons au Conseil d'Administration au « Royal Tennis Club Mons ». Sports SB20/04/12

ADOPTE – 104^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre les procès-verbaux des réunions des 18 février (Ville-CPAS) et 25 février 2008.

Ces derniers sont alors adoptés

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

L'Echevine-Présidente,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Catherine HOUDART.

=====